

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« PRISE EN CHARGE DE L'ÉLOIGNEMENT DÛ À L'ORIENTATION »

Cadre réservé à l'administration :

Commission :

N° ou nom du Programme ou
du rapport :

N° de l'amendement :

SESSION DES 21 et 22 décembre 2023

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : / AP : / CP :

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE

Rapport J203 – Accompagner les élèves dans la réussite de leur parcours scolaire

Exposé des motifs

Datées du XIXème siècle, les écoles de production forment des élèves à des métiers en tension et les mettent à la tâche pour produire afin de répondre aux besoins des entreprises de leur secteur géographique.

Ne disposant pas du statut d'apprenti, les élèves de ces « écoles » ne sont pas rémunérés alors que deux tiers de leur temps d'étude sont consacrés à la production. Ce décalage explique d'ailleurs que ces établissements soient reconnus « hors contrat » par l'Education Nationale car ne remplissant pas le minimum de formation théorique demandé.

Outre le fait que ces écoles se financent avec le fruit de la vente d'une production de jeunes non rémunérés, c'est surtout l'argent public, et pour beaucoup celui de la Région, qui vient alimenter ces « écoles-entreprises » comme elles se plaisent à se nommer.

Elles sont donc financées à ce jour par leur production vendue, la taxe d'apprentissage, les subventions de grands groupes comme Total Energie, ainsi que par des financements régionaux.

Ce financement public régional ne se justifie donc pas.

C'est pourquoi nous demandons la suspension des financements des écoles de production par la Région et une réaffectation des montants vers une prise en charge des coûts de l'internat et des transports des lycéens des voies professionnelles et technologiques dont l'orientation les amène à suivre une scolarité éloignée de leur lieu de vie.

En effet, selon le rapport du CREFOP 2022, une des principales raisons de décrochage scolaire chez les jeunes scolarisés en enseignement professionnel est une mauvaise orientation à l'issue du collège. La plupart invoquant une orientation subie, dans le lycée professionnel proche de leur lieu d'habitation et non une orientation choisie selon leurs souhaits et leurs goûts.

Cette raison est étayée par le rapport de la « Mission orientation et égalité des chances dans la France des zones rurales et des petites villes » (mise en place par le ministre de l'Education nationale de l'époque, J-M. Blanquer) démontrant que 40% des jeunes en ruralités abandonnent leurs études car elles ne correspondent pas à leurs souhaits ; celles y correspondant étant trop éloignées et/ou trop coûteuses.

Afin de permettre à des jeunes de s'orienter vers une voie choisie et non vers une voie subie car proche de chez eux, en raison de freins financiers, nous proposons de prendre en charge les coûts de l'internat et des transports des lycéens des voies professionnelles et technologiques dont l'orientation les amène à suivre une scolarité éloignée de leur lieu de vie.

Cette prise en charge permettra ainsi de lutter contre le décrochage scolaire lié à un manque de motivation dans la poursuite d'études choisies par défaut.

Cette mesure sera financée avec le budget alloué aux Ecoles de Production.

Délibéré :

Dans le point « III – La persévérance scolaire », modifier comme suit :

Supprimer le point « 4 – Ecoles de production »

Remplacer par :

« 4 – Prise en charge financière de l'éloignement dû à l'orientation scolaire

« Afin de permettre à des jeunes de s'orienter vers une voie choisie et non vers une voie subie car proche de leur domicile, en raison de freins financiers, la Région crée un dispositif de prise en charge des coûts de l'internat et des transports des lycéens des voies technologiques et professionnelles dont l'orientation les amène à suivre une scolarité éloignée de leur résidence légale. »

En conséquence, les autorisations d'engagement du point « 4 – Ecoles de production » seront réaffectées vers le nouveau point « 4 - Prise en charge financière de l'éloignement dû à l'orientation scolaire ».



Sabine Lalande
Conseillère Régionale